

Secrétariat général / Convention d'occupation d'un logement à titre précaire et temporaire sis 3, Chemin de Valpeyrouse entre la commune de Viviers et Monsieur MACARDIER Jean-Sébastien

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-009 du 29 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, et notamment son 5^{ème} alinéa,

VU la demande d'occupation d'un logement sis 3, Chemin de Valpeyrouse par Monsieur MACARDIER Jean-Sébastien,

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention entre la commune, représentée par le Maire Madame Martine MATTEI, et Monsieur MACARDIER Jean-Sébastien ayant pour objet l'occupation d'un logement sis 3, Chemin de Valpeyrouse à Viviers,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Une convention est signée entre la commune et Monsieur MACARDIER Jean-Sébastien ayant pour objet l'occupation d'un logement sis 3, Chemin de Valpeyrouse à Viviers.

ARTICLE 2 :

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} février 2023, pour une durée d'un an. Chaque partie a la possibilité de dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 1 mois.

ARTICLE 3 : La location est consentie au bénéficiaire : Monsieur MACARDIER Jean-Sébastien, moyennant un loyer mensuel de 500 € pour la période citée à l'article 2.

ARTICLE 4 : Cette recette sera imputée sur le compte 7083 « *Locations diverses autres qu'immeubles* » du budget Principal.

ARTICLE 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. Elle sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site internet de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Monsieur le Préfet de l'Ardèche,
- SGC de PRIVAS,
- Service Urbanisme - Mairie de Viviers,
- Service Technique - Mairie de Viviers,
- Service Finances - Mairie de Viviers,
- Directeur Général des Services - Mairie de Viviers,
- Notifiée à l'intéressé.

Fait à Viviers, le 26 janvier 2023
Martine MATTEI,
Maire de VIVIERS

